

SERVICE  
DE LA  
MAIN-D'ŒUVRE  
ÉTRANGÈRE.  
391, rue de Vaugirard,  
Paris xv<sup>e</sup>.

## RENOUVELLEMENT DES CARTES DE TRAVAIL DES ÉTRANGERS.

Les travailleurs étrangers résidant à Paris et qui sollicitent le renouvellement de leur carte de travailleur doivent présenter eux-mêmes leur demande à l'Inspection du Travail, 391, rue de Vaugirard, Paris (xv<sup>e</sup>).

*Toute demande présentée par un intermédiaire sera refusée au contrôle.*

Le travailleur étranger doit obligatoirement fournir :

- 1° Requête rédigée sur feuille de papier libre et signée par l'intéressé (*voir au verso 1°*);
- 2° Une feuille de renseignements établie en un exemplaire à l'aide de la formule ci-jointe, cet exemplaire doit être intégralement rempli et signé par l'intéressé (*voir au verso 2°*);
- 3° Un certificat de présence au travail (*cette pièce est facultative*) délivré par l'établissement qui l'occupe (*voir au verso 3°*);
- 4° La carte de travail dont le renouvellement est sollicité, et la carte de séjour, ainsi que, le cas échéant, toutes pièces prouvant la nationalité française du conjoint, des enfants, des frères, sœurs, etc.;
- 5° Le passeport étranger;
- 6° Enveloppe timbrée à 15 francs;
- 7° Pour les femmes, certificat de salaire du conjoint;
- 8° Carte d'identité du conjoint;
- 9° Justification des versements faits aux assurances sociales.

RAPPORTER, S'IL Y A LIEU, LE NUMÉRO  
DU DERNIER AVIS FAVORABLE.

## RENOVOIS.

1° Modèle de la requête à rédiger sur papier libre :

*Je soussigné,* \_\_\_\_\_, *de nationalité* \_\_\_\_\_, *demeurant à* \_\_\_\_\_  
*ai l'honneur de solliciter de M. le Ministre du travail l'avis favorable au renouvellement de ma carte d'identité de*  
*travailleur.*

(Signature de l'intéressé.)

---

2° Les indications portées sur la feuille de renseignements feront nécessairement l'objet d'un contrôle. Il appartiendra aux intéressés d'apporter, lors du dépôt de leur demande, toutes pièces susceptibles de prouver l'exactitude de leurs déclarations.

En ce qui concerne la durée du séjour en France, les pièces suivantes pourront être admises :

Certificats de travail ;

Quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité ;

Certificats de scolarité ;

Feuilles d'impôts ;

Certificats de domicile légalisés par le Commissaire de police ou le Maire et établis par le gérant de l'immeuble ou à défaut par le concierge.

*Je soussigné,* \_\_\_\_\_, *propriétaire, gérant ou concierge de l'immeuble n°* \_\_\_\_\_  
*rue* \_\_\_\_\_, *déclare que M.* \_\_\_\_\_ *demeure dans cet immeuble depuis*  
*le* \_\_\_\_\_ *ou y a résidé du* \_\_\_\_\_ *au* \_\_\_\_\_

Les dates doivent être indiquées de façon très précise.

---

3° Modèle de certificat de présence au travail chez l'employeur :

*Je soussigné,* \_\_\_\_\_, *déclare que M.* \_\_\_\_\_, *demeurant (adresse*  
*complète)* \_\_\_\_\_, *de nationalité* \_\_\_\_\_, *travaille dans mon établissement en*  
*qualité de* \_\_\_\_\_, *du salaire de* \_\_\_\_\_

(Signature de l'employeur légalisée par le Commissaire.)

L'employeur peut également indiquer dans le certificat la date d'entrée à son service de l'étranger. Le cas échéant, la raison sociale de l'employeur sera suivie du numéro de son inscription au registre du commerce.

---

## OBSERVATIONS

Ces pièces devront être déposées à l'Inspection du Travail et de la main-d'œuvre. (Service des ouvriers étrangers), 391, rue de Vaugirard, Paris (15<sup>e</sup>), tous les jours ouvrables.

Récépissé de dépôt de ces pièces sera délivré aux intéressés.

NOTA. — Il ne sera pas donné suite aux demandes envoyées par la poste

---